



« Ecrire pour être libre » Concours d'écriture édition 2016 Partenariat CFCSI/ANLCI

NEW : Un club seul peut conduire le concours «Ecrire pour être libre»

En effet si des Interclubs nous ont fait part de leurs difficultés à organiser le concours -temps un peu court- plusieurs clubs nous ont dit aussi qu'il leur serait sans doute possible de le conduire seuls.

Le Comité Français des Clubs Service Internationaux (CFCSI), a alors décidé d'accepter leurs propositions. Ainsi pour le concours 2016, un club, qui le souhaite, peut organiser, seul, le concours d'écriture. **Chaque mouvement (Rotary, Kiwanis, Lions, Zonta, Soroptmist, Inner Wheel) fait actuellement connaître cette modification aux clubs.**

Autre point : **Le club enverra directement au jury du CFCSI les trois meilleurs textes écrits par les candidats, ou la totalité des textes écrits.**

Date limite d'envoi des textes : 25 mai 2016

à l'attention de Madame Houzé, CFCSI, Concours « Ecrire pour être libre »

Maison des Lions de France 295, rue St Jacques 75005 Paris.

Objectifs

Ce concours vise à promouvoir l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base. Il encourage et valorise les activités d'écriture et de lecture des personnes engagées dans une démarche de ré acquisition des savoirs de base.

Participants

Le concours s'adresse aux personnes sorties du système scolaire accompagnées par les associations et structures de formation engagées dans la lutte contre l'illettrisme. Peuvent également y participer les apprenants des établissements pénitentiaires, des centres de formation des apprentis et des lycées professionnels.

Modalités.

Les participants sont invités à s'emparer d'un ou de plusieurs des mots proposés par le CFCSI, soit « **rêves** »-« **espérances** »-« **enfance** »-« **liberté** », pour réaliser une production écrite de deux pages dactylographiées maximum (de l'ordre de 5000 signes espaces compris).

La **forme** et la **nature** des écrits à produire sont **libres** (poème, article de presse, carnet de voyage, récit de vie, conte, prose).

Ils peuvent proposer un **texte individuel** de leur choix (catégorie **Solo**). Ils peuvent également participer à un **texte collectif** (catégorie Multi), c'est-à-dire à une production réalisée par un tandem ou un groupe d'écriture de 4 personnes maximum.

Les textes soumis au concours d'écriture sont rédigés dans le cadre de formations, d'ateliers d'écriture ou de rencontres proposées par l'organisme d'accueil.

Les lauréats du concours se verront attribuer un **trophée** et participeront à une **visite** culturelle ou civique (musée, institution de la République...). **Deux prix** -1 par catégorie- seront remis par le jury national, composé de membres du CFCSI et de représentants de l'ANLCI.

Calendrier.

Juin 2016 : réunion du jury national sous la responsabilité du CFCSI.

Septembre 2016 : Journée nationale de lutte contre l'illettrisme : remise officielle des prix.